



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

**Judi 3 mars 2016
à 18 h 00
Salle de la Mairie**

ORDRE DU JOUR

- ⚡ Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
- ⚡ Ressources humaines :
 - ✓ Réorganisation du service scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015
 - ✓ Organisation du temps partiel dans la collectivité
 - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe au service technique
- ⚡ Conventions Lannion-Trégor Communauté :
 - ✓ Schéma de mutualisation : prestation de service du bureau d'études mutualisé
 - ✓ Points propres
- ⚡ Travaux :
 - ✓ Voirie urbaine :
 - Sécurisation du centre-bourg
 - Lancement de la 2^{ème} tranche de travaux RD 32
 - ✓ CAPEC : lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre, demandes d'urbanisme, demande de subventions
- ⚡ Motions : soutien aux agriculteurs, Crédit Mutuel de Bretagne
- ⚡ Questions – informations diverses

Le Maire,



BJ : PV 07/12/15



Le Maire,
Gérard KERNEC
à

Affaire suivie par :
M^{me} Françoise Lapous

OBJET : réunion du conseil municipal

Madame, Monsieur

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal, qui aura lieu le :

**Judi 3 mars 2016
à 18 h 00
Salle de la Mairie**

ORDRE DU JOUR

- ↓ Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015
- ↓ Ressources humaines :
 - ✓ Réorganisation du service scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015
 - ✓ Organisation du temps partiel dans la collectivité
 - ✓ Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe au service technique
- ↓ Conventions Lannion-Trégor Communauté :
 - ✓ Schéma de mutualisation : prestation de service du bureau d'études mutualisé
 - ✓ Points propres
- ↓ Travaux :
 - ✓ Voirie urbaine :
 - Sécurisation du centre-bourg
 - Lancement de la 2^{ème} tranche de travaux RD 32
 - ✓ CAPEC : lancement de la consultation de la maîtrise d'œuvre, demandes d'urbanisme, demande de subventions
- ↓ Motions : soutien aux agriculteurs, Crédit Mutuel de Bretagne
- ↓ Questions – informations diverses

Le Maire,



PJ : PV 07112115

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20160303-201611-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-1

Adoption du procès-verbal du 7 décembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR. 2016 affichée le 4 MAR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20160303-201612-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-2

Ressources humaines : réorganisation du service scolaire à compter du 1^{er} septembre 2015

La collectivité a déposé un dossier de réorganisation du service scolaire l'été dernier auprès du Comité Technique Départemental du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

La réorganisation fait suite à la réforme des rythmes scolaires. Deux agents ont fait l'objet d'une augmentation de leur durée hebdomadaire de service et un poste polyvalent (service scolaire/service technique) a été créé à raison de 32 h 30 à compter du 1^{er} septembre dernier, dont 21 h/semaine à l'école (conseil municipal du 6 juillet 2015).

Conformément aux dispositions réglementaires, l'avis du Comité Technique fait désormais l'objet de deux avis, d'une part celui du collège élus, d'autre part, celui du collège des personnels. L'avis rendu est un avis simple. La collectivité reste maître de la décision finale réservée à cette mesure.

Avis du collège élus : avis favorable à l'unanimité.

Avis du collège des personnels : avis défavorable, (5 avis favorables -6 avis défavorables-0 abstention)

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Se prononce FAVORABLEMENT sur la réorganisation du service scolaire telle que présentée par la collectivité auprès de l'instance paritaire et validée par les agents.

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR 2016
affichée le 4 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-3

Ressources humaines : organisation du temps partiel dans la collectivité

Pour faire suite à la demande d'un agent de travailler à temps partiel à compter du 1^{er} avril prochain, la collectivité a déposé un dossier de saisine du Comité Technique Départemental au titre de l'organisation du temps partiel dans la collectivité.

Vu l'avis favorable des deux collègues du Comité Technique Départemental, réuni en session le 1^{er} mars 2016,

En substance, la réglementation du temps partiel est la suivante :

Le temps partiel peut être ouvert :

- de droit pour des motifs familiaux (naissance- adoption jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant, soins au conjoint, enfant à charge ou ascendant),
- ou sur autorisation pour convenances personnelles.

Sont concernés les fonctionnaires, stagiaires ou agents non titulaires (employés depuis plus d'un an à temps complet) et à tout fonctionnaire reconnu travailleur handicapé sans limitation de durée.

Hormis les travailleurs handicapés, la demande est accordée pour une période de 6 mois à un an, renouvelable par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans. Ensuite le renouvellement de l'autorisation doit faire l'objet d'une nouvelle demande et d'une décision expresse.

Le dossier présenté comprend les points suivants :

- quotités de travail possibles : entre 50 et 99 %,
- modalités d'organisation : planning de présence de l'agent remis au responsable de service :
 - pour les services administratifs et techniques : quotidien, hebdomadaire, mensuel
 - pour le service scolaire : annualisé.
- modalités de remplacement du personnel en TP
 - pour le service administratif : service de remplacement du Centre de Gestion, recrutement direct en CDD
 - pour les services techniques et scolaires : selon la nature et la durée du TP et de la qualification requise : service remplacement du Cdg, recrutement direct en CDD, appel aux associations intermédiaires

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20160303-201613-DE

- procédure de demande et de renouvellement au-delà de 3 ans :
 - 1^{ère} demande : délai de demande : 3 mois – délai de réponse : 1 mois
 - Renouvellement : délai de demande : 1 mois – délai de réponse : 15 jours.

Il n'y a pas de limitation du nombre de renouvellements du TP sur autorisation.

Le conseil municipal invité à se prononcer:

- Valide les modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la collectivité, conformément au dossier présenté au Comité Technique Départemental

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 4 MAR 2016
affichée le..... 4 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
 COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
 doit être composé : 15
 Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
 séance : 12
 Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-4

Ressources humaines : création de poste au service technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est proposé de créer, à compter du 13 mai 2016, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au service technique.

Le nouveau poste comprend les tâches suivantes : entretien et travaux sur les espaces verts, entretien des bâtiments, petits travaux d'électricité, plomberie, menuiserie, voirie : entretien et travaux (EP, bordures, parking allées sablées, illuminations...), dépannages de toute sorte, aide aux associations, intempéries, remplacement des collègues en congé annuel. Sur le profil de poste sera indiquée la volonté de la collectivité à ce que l'agent s'engage dans la fonction de sapeur-pompier volontaire au sein de la caserne de Plouaret afin de permettre son fonctionnement en journée. Une convention tripartite avec le SDIS sera signée dans le cadre de la mise à disposition de l'agent durant son temps de travail.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Valide la création de poste au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 13 mai 2016 pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures,
- Autorise le Maire à lancer la procédure de recrutement et signer tous les documents y afférent,
- S'engage à prévoir les crédits au budget primitif 2016
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs au 13/05/2016

| GRADES | CATEGORIE | EMPLOIS | | DHS |
|-------------------------------------------------------------------------|-----------|---------|---------|---------|
| | | CREES | POURVUS | |
| Filière administrative | | | | |
| Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe | B | 1 | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe, | C | 1 | 1 | 35 H 00 |
| Filière technique (voirie/espaces-verts/bâtiments) | | | | |
| Agent de maîtrise | C | 2 | 2 | 35 H 00 |

| | | | | |
|--------------------------------------------------------------------|---|---|---|-------------|
| Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 35 H 00 |
| Filière technique (école) | | | | |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 30/35ème |
| Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 1 | 35 H 00 |
| Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 34/35ème |
| Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 28/35ème |
| Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe | C | 1 | 1 | 32.30/35ème |

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR. 2016 affichée le 4 MAR. 2016

Pour copie conforme,
 Fait et délibéré à Vieux-Marché,
 Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
 Gérard KERNEC



Le Maire,
 Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-5

Conventions Lannion-Trégor Communauté : schéma de mutualisation : prestations de service du bureau d'études mutualisé

Vu la délibération du bureau exécutif de LTC du 1^{er} septembre 2015 arrêtant les conditions financières de la mise à disposition de leur bureau d'études,
Il est proposé d'adhérer au service commun « Bureau d'études » par la signature d'une convention permettant de bénéficier de prestations de services telles l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'opérations de bâtiment, de voirie, de réseaux, d'aménagement urbain et l'assistance à la passation de marchés publics.

La durée de la convention s'applique du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

La signature de la convention implique l'adhésion au service par le versement d'une somme forfaitaire de 100 € (sous réserve de modification). Ce montant sera ensuite déduit des sommes qui seront par la suite facturées à la Commune. Pour une assistance ponctuelle, la Commune paiera 36.54 € l'heure de temps passé par les agents. Ce tarif s'appliquera en particulier aux études préalables à la détermination d'un coût prévisionnel de travaux pour une opération.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Décide d'adhérer au service commun « Bureau d'Etudes »,
- Autorise le Maire à signer la convention-cadre.

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR 2016
affichée le 4 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-6

Conventions Lannion-Trégor Communauté : points propres

Vu la délibération n° 2014-8-4 du 11 décembre 2014 relative à la convention pour l'entretien des points propres pour la collecte des déchets ménagers en apport volontaire pour l'année 2015,

Il est proposé de renouveler ladite convention pour une durée d'une année, soit pour l'ensemble de l'année 2016.

Les modalités restent les mêmes, à savoir : ramassage des déchets, tri et dépôt dans les conteneurs appropriés sur place ou à la déchèterie, balayage de l'espace, et concernant deux sites, hors déchèterie, soit le parking de la salle des sports du Penker et le Rhune.

La rémunération est fixée selon un forfait annuel de 450 € par écopoint.

Le conseil municipal invité à délibérer :

- Valide les termes de la convention,
- Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le.....4. MAR. 2016.....
affichée le.....4. MAR. 2016.....

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-7

Travaux : voirie urbaine : sécurisation du centre-bourg

Pour faire suite à la réunion de la commission voirie en date du 14 novembre 2015, des essais de mise en sécurité ont été effectués à deux endroits dans le bourg : la rue de l'Elysée et la Place Anjela Duval.

Les essais de chicanes de la rue de l'Elysée n'ayant pas été satisfaisants, il est proposé de réaliser un plateau surélevé sur une longueur de 12 ml.

Au niveau du carrefour, il est prévu de réaliser un îlot.

Les devis du Syndicat de voirie s'élèvent à 3687.08 € TTC pour le plateau et à 2416.73 € TTC pour la pose de bordures et le remplissage de l'îlot en sable-ciment.

Place Anjela Duval : les travaux invoqués en réunion seront réalisés en interne. L'idée est de condamner les deux entrées/sorties existantes et d'en créer une nouvelle face à la rue St Yves. Il faudra également supprimer le bateau longeant la départementale au niveau du cabinet des Kinés.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve les devis du Syndicat de voirie Plestin-Plouaret, pour un montant total de 5410.85 € HT - 6103.81 € TTC
- Sollicite auprès du Conseil Département une participation de 30 % au titre du produit des amendes de police dans le cadre des opérations de sécurité visant à ralentir la vitesse en agglomération
- Sollicite auprès de Lannion-Trégor Communauté le Fonds de Concours investissement
- Autorise M Le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de l'opération et en particulier la convention d'occupation du domaine public départemental, s'agissant de voies départementales

➤ Précise que les crédits seront prévus au budget primitif 2016

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le..... 4 MAR 2016 affichée le..... 4 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-8

Travaux : voirie urbaine : lancement des travaux de la Route Départementale en agglomération n°32

Les travaux d'effacement des réseaux de la RD 32 de « Becheneg » à l'entrée d'agglomération de Plouaret devant démarrer cette année, et après avoir résilié le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Léopold lors du dernier conseil municipal en décembre 2015, il est proposé de solliciter les services de Lannion -Trégor Communauté dans le cadre de la mise à disposition de leur bureau d'études pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre de cette deuxième tranche de travaux qui sera réalisée en 2017.

Pour une telle opération, le coût de la maîtrise d'œuvre est de 5 % du montant HT des travaux réalisés.

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve le lancement des travaux de la 2^{ème} tranche, de Hent Becheneg à l'entrée d'agglomération de Plouaret
- Autorise M Le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de l'opération (convention particulière de maîtrise d'œuvre, devis, autorisations diverses...)
- Précise que les crédits liés à la MO seront prévus au budget 2016

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR. 2016
affichée le 4 MAR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-9

Travaux : CAPEC : lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre, demandes d'urbanisme, demandes de subventions

Par délibération du 6 juillet 2015, suite à l'avis favorable de la commission des travaux du 27 juin, le conseil municipal avait accepté de solliciter l'intervention d'un conseiller technique pour étudier la possibilité de modifier l'aspect extérieur du bâtiment.

Mme PEZARD, du Pact HD35, dans le cadre du programme « rénovez votre façade » porté par LTC a effectué un diagnostic de l'existant et émis des recommandations architecturales.

Notre ADAP (agenda d'accessibilité programmée) a été approuvé par les services de l'Etat en date du 29 janvier 2016. Conformément à cet agenda, les travaux d'accessibilité sont à réaliser sur 2 ans à partir de 2016.

Il est proposé, afin d'améliorer l'efficacité énergétique du bâtiment, d'effectuer les travaux de rénovation thermique (isolation et bardage ainsi que des travaux de régulation de chauffage et deravalement), ainsi que les travaux d'accessibilité définis dans l'audit.

Pour ce faire, il est nécessaire de lancer une consultation au titre de la maîtrise d'œuvre (déclaration préalable, dossier de consultation des entreprises, suivi des travaux...)

L'estimation des travaux est la suivante, en HT :

| | |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Installation d'une régulation et d'une télégestion du chauffage : | 18620.00 € |
| Bardage et isolation des murs extérieurs : | 100000.00 € |
| Travaux de mise aux normes selon chiffrage de l'audit accessibilité : | <u>30240.00 €</u> |

| | |
|------------------------|-------------------|
| Montant HT des travaux | 148860.00€ |
| Maîtrise d'œuvre 8 % | <u>11908.80 €</u> |

TOTAL estimatif HT **160768.80 €**

Le conseil municipal invité à se prononcer :

- Approuve l'opération de rénovation thermique et d'accessibilité du CAPEC
- Autorise le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre

Envoyé en préfecture le 04/03/2016

Reçu en préfecture le 04/03/2016

Affiché le

ID : 022-212203871-20160303-201619-DE

- Autorise le Maire à déposer et signer les demandes d'urbanisme (déclaration préalable de travaux et autorisation de travaux au titre de l'accessibilité)
- Sollicite le fonds de concours en matière d'économies d'énergie auprès de LTC, dans la limite du plafond de subvention de 20000,00 €
- Sollicite la subvention au titre de l'aide au ravalement auprès de LTC
- Sollicite la DETR au taux de 30 %
- Sollicite le fonds de soutien à l'investissement public local
- Sollicite de Mme La Députée l'attribution d'une aide parlementaire
- Sollicite une dérogation au démarrage des travaux avant l'accord des subventions
- Donne pouvoir au Maire pour mener à bien le dossier
- Approuve le plan de financement prévisionnel :

| Institutions | Montant |
|------------------------------------------------------------------|------------------|
| LTC : fonds de concours énergie (12.44 %) | 20000.00 |
| LTC : aide au ravalement de façade (3.73 %) | 6000.00 |
| ETAT : DETR (30 %) | 48230.00 |
| ETAT : Fonds de soutien à l'investissement public local (17.61%) | 28308.00 |
| Aide parlementaire (6.22%) | 10000.00 |
| Autofinancement (30 %) | 48230.80 |
| TOTAL | 160768.80 |

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4. MAR. 2016
affichée le 4. MAR. 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A- VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY

Absents : DISEZ M - M GOUJON

Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX

Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-10

MOTION : soutien aux agriculteurs

MOTION

Depuis des mois, les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations.

Le Conseil Municipal de Vieux-Marché, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agro-alimentaire pour les communes, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

Le Trégor et la Bretagne ne peuvent pas se passer de leurs agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus s'engagent à défendre les propositions concrètes qui entraîneront une meilleure rémunération des producteurs. Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Bretagne, en France et en Europe.

Le conseil municipal ADOPTE la motion

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR 2016
affichée le 4 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE VIEUX-MARCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 MARS 2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal
doit être composé : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la
séance : 12
Date de la convocation : 22 février 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE, LE 3 MARS à DIX-HUIT HEURES, le CONSEIL MUNICIPAL de VIEUX-MARCHE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, au nombre prescrit par loi, sous la présidence de M. Gérard KERNEC, MAIRE.

Etaient présents : KERNEC G - GARZUEL A - VACHER D - C MORICE - BOISNARD G - CAILLEAUX C - JOUON S - PIERRES M - VILAIN D - PRIGENT P - HAMON R - GUENO JY
Absents : DISEZ M - M GOUJON
Procurations : CHRETIEN A CAILLEAUX
Secrétaire de séance : P PRIGENT

N° : DELIB-2016-1-10

MOTION : Crédit Mutuel de Bretagne

MOTION

Banque de proximité, coopérative et mutualiste, forte de 6200 salariés en Bretagne, le groupe Crédit Mutuel Arkéa, constitué des fédérations de Bretagne, du Massif Central et du Sud-Ouest, s'est toujours attaché à soutenir l'économie réelle de notre territoire (3ème employeur privé de Bretagne, 1 breton sur 2, 2 entreprises sur 3, 1 jeune agriculteur sur 3, 2 assos sur 3 clients du CMB - 2 emplois au CMB Arkéa = 1 emploi induit en Breagne).

Loin du modèle de la banque capitalistique, le Crédit Mutuel Arkéa a ainsi gagné sa légitimité et son autonomie sur le terrain économique en se hissant au 36^{ème} rang des banques européennes.

La réforme des statuts de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel laisse planer de lourdes menaces sur l'avenir du groupe Crédit Mutuel Arkéa. Si le processus engagé est mené à son terme, il conduira à la perte totale de son autonomie, à la délocalisation de ses centres de décision aujourd'hui implantés à Brest et mécaniquement à la réduction de ses effectifs en Bretagne.

Derrière ce projet de mobilité massive de salariés, ce serait le départ brutal de familles entières qui pénaliserait durement la vie économique, éducative, sociale et associative de nos territoires bretons où elles résident aujourd'hui.

Le Conseil Municipal de VIEUX-MARCHE,

**s'inquiète du possible transfert du siège social Relecquois du Crédit Mutuel Arkéa vers paris
ou l'Est de la France
et s'oppose à la réforme des statuts de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.**

DECISION : VOTE : Pour : 13 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le Maire atteste le caractère exécutoire de la présente délibération transmise au contrôle de légalité par télétransmission le 4 MAR 2016
affichée le 6 MAR 2016

Pour copie conforme,
Fait et délibéré à Vieux-Marché,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gérard KERNEC



Le Maire,
Gérard KERNEC

